

**Délibération 2023/18**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 3 mars 2023**

Date de la convocation : 24/02/2023

Date d'affichage : 24/02/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants par procuration : 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : REGLEMENT INTERIEUR**

L'an deux mil vingt-trois et le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : , Stéphanie JEUNET, Pauline SOULAIROL,

Quorum : 13/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de compléter par un règlement intérieur les dispositions statutaires issues respectivement de la loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, de la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, et des décrets pris pour application de ces deux lois,

Considérant le règlement intérieur délibéré le 17 décembre 2015,

Considérant que le règlement intérieur qui fixe les règles d'organisation et de fonctionnement intérieur avait besoin d'être mis à jour,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du centre de gestion de l'Hérault en date du 3 février 2023 sur la mise à jour du document,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE le règlement intérieur présenté.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le